



PROJET PEDAGOGIQUE

TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES (TAP)

SAINT JEAN DE FOS

ANNEE 2015-2016

Contact : Caroline QUEROL, Responsable ALP
Adresse : 20 rue des écoles laïques – 34150 SAINT JEAN DE FOS
Courriel : tap34150@orange.fr
Téléphone : 06.83.73.45.91

SOMMAIRE

1 – CONTEXTUALISATION	3
1.1- La réforme des nouveaux rythmes scolaires	3
1.2- Le PEDT de la commune de Saint Jean de Fos	4
1.3- Le public	4
2 – OBJECTIFS	5
2.1- Les objectifs éducatifs	5
2.2- Les objectifs pédagogiques	5
3 – MOYENS	6
3.1- Les moyens humains	6
3.2- Les moyens matériels	8
3.3- Les activités	9
4 - ORGANISATION DES TAP	10
4.1- Les horaires	10
4.2- Le fonctionnement	11
4.3- Les modalités d’inscription	12
4.4- Les cas particuliers	12
5 - EVALUATION DU PROJET	13
5.1- Les moyens	13
5.2- Les critères	13
CONCLUSION	14

1 – CONTEXTUALISATION

1.1 - La réforme des nouveaux rythmes scolaires

La réforme des rythmes scolaires poursuit avant tout un objectif pédagogique : mettre en place une organisation du temps scolaire plus respectueuse du rythme naturel d'apprentissage et de repos des enfants et ainsi favoriser leur réussite scolaire.

Depuis la mise en place de la semaine de quatre jours en 2008, les écoliers français ont le nombre de jours d'école le plus faible des 34 pays de l'OCDE : 144 jours contre 187 jours en moyenne. Ils subissent de ce fait des journées plus longues et plus chargées que la plupart des autres élèves dans le monde.

Selon les scientifiques spécialistes des rythmes de l'enfant, cette extrême concentration du temps est inadaptée et préjudiciable aux apprentissages. Elle est source de fatigue et de difficultés scolaires.

La réforme des rythmes scolaires vise à mieux répartir les heures de classe sur la semaine, à alléger les journées et à programmer les séquences d'enseignement à des moments où la faculté de concentration des élèves est la plus grande. Ces objectifs doivent être atteints par une meilleure articulation des temps scolaire et périscolaire.

Pendant les temps libérés d'enseignement, les élèves pourront accéder à deux types d'activité :

- Des activités pédagogiques complémentaires (APC) conduites par le corps enseignant ou par des intervenants extérieurs dans le cadre du temps scolaire.
- Des temps d'activités périscolaires (TAP). Ce sont des activités sportives, culturelles, artistiques qui doivent contribuer à développer leur curiosité intellectuelle et à renforcer le plaisir d'apprendre et d'être à l'école.

Les temps d'activités périscolaires se situeront entre le temps scolaire, centré sur les apprentissages fondamentaux prévus par les programmes, et le temps de loisirs récréatif. Ils devront prolonger l'action éducative de l'école en aidant l'enfant à diversifier ses acquisitions et à construire sa personnalité au travers d'activités structurées. Les activités devront développer des connaissances, des gestes et des aptitudes dans des domaines variés : culturel, artistique, sportif, scientifique, environnemental, comportemental... s'appuyant sur les richesses locales.

1.2 - Le PEDT de la commune de Saint Jean de Fos

Afin de faire de ses TAP un projet de qualité, la commune de Saint Jean de Fos a fait le choix d'y travailler, de définir un cadre et des orientations, par la rédaction d'un projet éducatif de territoire (PEDT). Pour assurer le suivi et l'évaluation de ce projet, deux comités se réuniront à l'issue de chaque cycle de TAP (un cycle correspondant à une période scolaire entre deux vacances).

Un comité de pilotage

Le comité de pilotage des TAP est l'instance qui a élaboré le PEDT et qui veille à son exécution, dans le respect des orientations définies. Il est composé de la mairie de Saint Jean de Fos, la CAF, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, les écoles et parents d'élèves de la commune, d'associations, d'Hérault transport et de la coordinatrice.

Un comité de gestion

Le comité de gestion suit la mise en œuvre technique des TAP, en cohérence avec les orientations définies par le comité de pilotage. Il est composé de cinq membres du Conseil Municipal, d'un représentant de l'association Familles Rurales, de deux représentants des familles et de la coordinatrice. A chaque comité de gestion, un secrétaire de séance sera désigné et un compte rendu sera fait. Ce comité sera préparé par la coordinatrice.

Enfin, toujours dans une démarche de qualité, la commune de Saint Jean de Fos a signé une convention avec l'association Familles Rurales afin que cette dernière assure la coordination par l'intermédiaire d'une personne qualifiée. Cette coordinatrice, en contact direct avec les familles et les intervenants mobilisés sur les TAP sera chargée de la mise en œuvre du projet, conformément aux décisions prises par les comités de pilotage et de gestion auxquels elle devra rendre compte à chaque réunion.

1.3 - Le public

Les TAP s'adressent à l'ensemble des enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires de Saint Jean de Fos, publiques comme privées.

2 – OBJECTIFS

Selon la circulaire du 20 mars 2013 : « Les activités proposées dans le cadre du PEDT ont vocation à s'adresser à tous les enfants. Elles doivent favoriser le développement personnel de l'enfant, de sa sensibilité et de ses aptitudes intellectuelles et physiques, son épanouissement et son implication dans la vie en collectivité. Elles ne doivent pas se limiter à des activités dites d'éveil, mais prendre en compte l'enfant dans toutes ses dimensions et dans son environnement. Elles doivent rechercher la cohérence et la complémentarité entre elles et avec le projet d'école. »

2.1 - Les objectifs éducatifs

Les objectifs éducatifs définis sont les suivants :

- Favoriser la complémentarité entre les enfants pour être dans l'émulation de groupe et non dans la compétition ;
- Respecter les rythmes de vie et les besoins de l'enfant ;
- Développer l'ouverture d'esprit et la curiosité ;
- Encourager l'implication des enfants dans la vie du village ;
- Favoriser le choix de l'enfant.

2.2 - Les objectifs pédagogiques

Les objectifs pédagogiques déclinent les objectifs éducatifs de manière opérationnelle, afin de permettre leur évaluation.

Les objectifs pédagogiques définis sont les suivants:

- **Favoriser la complémentarité entre les enfants pour être dans l'émulation de groupe et non dans la compétition**
 - En favorisant la mixité d'âge, de sexe et d'école ;
 - En proposant des activités différentes, mais complémentaires de l'enseignement scolaire ;
 - En encourageant l'entraide et la solidarité grâce à des projets collectifs qui nécessitent l'implication de tous.
- **Respecter les rythmes de vie et les besoins de l'enfant**
 - En proposant des activités qui sollicitent peu d'attention cognitive ;
 - En adaptant le TAP aux plus petits.

- **Développer l'ouverture d'esprit et la curiosité**

- En proposant des activités de découverte ;
- En favorisant les activités autour du goût ;
- En proposant des activités autour des cultures étrangères.

- **Encourager l'implication des enfants dans la vie du village**

- En organisant des activités en partenariat avec les acteurs du territoire ;
- En proposant des activités d'éducation citoyenne ;
- En proposant des activités de découverte des savoirs faire locaux.

- **Favoriser le choix de l'enfant**

- En proposant des activités variées : culturelles, artistiques, sportives, citoyennes...
- En donnant la possibilité de ne pas participer à une activité spécifique en proposant un groupe « Rêve et paresse » ;
- En favorisant l'écoute ;
- En préparant les plus grands à leur entrée au collège.

3 - MOYENS

3.1 - Les moyens humains

Le taux réglementaire d'encadrement des TAP est de :

- 1 adulte pour 18 mineurs de plus de 6 ans
- 1 adulte pour 14 mineurs de moins de 6 ans.

Pour la déclaration de l'accueil auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, les intervenants ponctuels peuvent être comptabilisés dans l'effectif d'encadrement pendant leur temps de présence.

Cependant, dans une recherche de qualité, le nombre d'enfants par adulte devra être adapté au type d'activités proposées.

L'équipe d'encadrement des TAP à Saint Jean de Fos est constituée:

- D'une coordinatrice titulaire d'un DUT en animation socioculturelle et d'un master en gestion de projets locaux ;
- De 12 animateurs qualifiés (BAFA, CAP Petite Enfance...) ;
- D'intervenants locaux, ponctuellement, selon les projets mis en œuvre.

Rôle de la coordinatrice

Le rôle de la coordinatrice est de gérer la mise en œuvre des TAP, conformément aux décisions prises par les comités de pilotage et de gestion.

Ses missions seront :

- Concevoir et mettre en œuvre le projet pédagogique des TAP
- Gérer l'ensemble des intervenants des TAP et organiser des réunions de travail
- Travailler en partenariat avec les acteurs locaux : récolte et étude des propositions
- Accompagner la conception et la réalisation du projet d'animation de chaque animateur, de façon à ce qu'il soit en cohérence avec le projet pédagogique
- Planifier les activités (intervenants, matériels, lieux...)
- Gérer les inscriptions et les listes d'enfants
- Assurer la gestion budgétaire et administrative
- Concevoir les supports de communication et d'information à destination des familles
- Être présente sur le terrain pour avoir un contact direct avec les parents, les animateurs et les enfants
- Préparer et animer le comité de gestion
- Participer aux comités de pilotage
- Evaluer la mise en œuvre de cette action et en rendre compte aux comités.

Rôle des animateurs

L'animateur a un rôle éducatif, il doit avoir une démarche cohérente dans sa façon d'être et de faire. Il doit savoir monter un projet d'animation en lien avec le projet pédagogique.

Auprès des enfants :

- Il est garant de la sécurité physique et affective des enfants
- Il est à l'écoute des enfants et répond à leurs demandes
- Il est force de proposition et sait s'adapter à la situation
- Il doit permettre à l'enfant de s'éveiller au travers de différents supports d'animation
- Il sait adapter les activités à l'âge des enfants
- Il gère complètement son activité de la préparation jusqu'au rangement
- Il respecte les enfants en tant qu'individu à part entière
- Il connaît les différentes règles de sécurité essentielles quant aux activités
- Il fait part à la coordinatrice des problèmes survenus au cours de la journée.

Avec ses collègues :

- Il doit respecter ses horaires de travail
- Il doit prévenir ses responsables en cas d'absence et apporter un justificatif
- Il doit s'informer, se former et informer
- Il est responsable des actions qu'il mène
- Il respecte ses collègues
- Il sait travailler en équipe, s'exprimer et écouter l'autre
- Il participe aux réunions de préparation
- Il sait se remettre en question et avoir un positionnement sur son action
- Il respecte le travail de l'autre
- Il doit savoir prendre des initiatives dans son travail
- Il doit respecter le matériel qui lui est confié.

Rôle de tous les intervenants

Les intervenants viennent proposer une découverte de leurs spécialités. Ils ne doivent pas oublier le côté ludique de la découverte. Ces temps se situant en fin de journée d'apprentissage scolaire, il convient de ne pas mitrailler les enfants d'informations ou d'être trop directifs dans la démarche. Ces temps doivent se dérouler dans la plus grande convivialité et ne doivent pas se transformer en temps d'apprentissage pur.

Les adultes s'engagent à :

- Être attentif, disponible, actif et à l'écoute des enfants
- Assurer la sécurité physique, morale et affective des enfants
- Utiliser un langage adapté à l'âge des enfants
- Faire part à la coordinatrice des problèmes survenus au cours de la journée.

L'intervenant est un adulte référent pour l'enfant, c'est pourquoi il doit faire preuve d'exemplarité. En conséquence, si un adulte venait à manquer à ces engagements, le partenariat viendrait à s'arrêter.

3.2 - Les moyens matériels

Les locaux utilisés dans le cadre des TAP seront les espaces municipaux suivants :

- La salle polyvalente
- La salle de motricité de l'école publique (rue Pierre Razimbaud)
- Le hall-cuisine de l'école publique (rue Pierre Razimbaud)
- La salle de l'ALSH maternel, dans l'école publique (rue Pierre Razimbaud)
- La salle de la Bugade (sous la mairie, sur la place)

- L'ancien local de Familles Rurales (17 rue Jules Ferry)
- La salle de l'ALSH primaire (17 rue Jules Ferry)
- La salle de l'ALSH préadolescents (17 rue Jules Ferry)
- La salle en sous sol (17 rue Jules Ferry)
- La bibliothèque (salle polyvalente)...

Selon les activités, les lieux extérieurs suivants pourront également être utilisés :

- La cour de l'école publique maternelle (rue Pierre Razimbaud)
- La cour de l'ALSH primaire (rue 17 Jules Ferry)
- La cour de l'école publique primaire (17 rue Jules Ferry)
- Le terrain de pétanque...

Les salles de classe ne seront pas utilisées dans le cadre des TAP. L'entretien de tous les lieux utilisés par les TAP sera assuré par la commune.

Les lieux de stockage sont limités. Dans un premier temps, chaque intervenant devra apporter et rapporter son matériel à chaque intervention. Au fur et à mesure et selon les locaux utilisés, des espaces de stockage seront aménagés.

Le matériel nécessaire à la mise en œuvre des TAP devra être précisé par chaque animateur dans le cadre de son projet d'animation. Le matériel sera acheté directement par la commune.

3.3 - Les activités

Quatre grands pôles d'activités seront proposés :

Des activités physiques et de nature

Centrées sur l'exercice physique, ces activités permettent autant que possible, dehors et en plein air, de pratiquer des activités physiques et sportives telles que des jeux de coopération, d'opposition, d'orientation, d'équilibre, d'adresse, de stratégie...

Des activités d'expression culturelle et artistiques

Axées sur une volonté d'expression et de créativité des enfants, ces activités (arts plastiques, musique, danse, théâtre...) servent aussi à éveiller la curiosité, à s'initier aux arts, à les pratiquer et à les comparer. Elles peuvent être l'occasion de productions collectives, de manifestations festives...

Des activités de vie citoyenne

Placées sous le signe de l'échange et d'une forme ludique d'éducation « civique », ces activités (prévention et santé, sécurité domestique ou routière, savoir-vivre ensemble,

découverte de l'histoire locale et du patrimoine, approche des autres cultures...) sont des moments de réflexion et de partage sur la vie quotidienne, l'environnement immédiat, les petits bobos, les grandes causes... Autant d'occasions de s'interroger, de se documenter, de confronter des avis, et donc de se forger son opinion.

Des activités de la vie pratique et d'éveil scientifique

Tournées vers la débrouillardise et l'apprentissage de gestes simples et de tous les jours, ces activités organisées sous forme d'ateliers s'attachent à décrypter les gestes du quotidien que ce soit en matière de cuisine, de bricolage, de jardinage, de couture... Une manière amusante d'aborder les sciences et les techniques, mais aussi la transmission intergénérationnelle.

4 - ORGANISATION DES TAP

Ce nouveau temps qu'est le Temps d'Activités Périscolaires se place entre le temps scolaire et le temps d'ALAE. Il est pris en charge par la commune, donc gratuit pour les familles et non obligatoire. Il s'agit d'assurer un service en harmonie avec les rythmes de l'enfant et à concourir à son épanouissement. Les activités proposées sont diversifiées, pédagogiques et articulées avec le projet d'école de sorte qu'elles soient bénéfiques pour l'enfant dans le cadre de son apprentissage.

4.1 - Les horaires

Des TAP seront proposés, sur les périodes scolaires, tous les lundis, mardis et jeudis, de 16h15 à 17h15.

La semaine scolaire s'organisera comme suit:

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7H30-9H00 ACCUEIL ALAE	7H30-9H00 ACCUEIL ALAE	7H30-8H50 ACCUEIL ALAE	7H30-9H00 ACCUEIL ALAE	7H30-9H00 ACCUEIL ALAE
9H00 - 12H00 CLASSE	9H00 - 12H00 CLASSE	8H50 - 11H50 CLASSE	9H00 - 12H00 CLASSE	9H00 - 12H00 CLASSE
12H00-14H CANTINE	12H00-14H CANTINE	11H50-14H CANTINE	12H00-14H CANTINE	12H00-14H CANTINE
14H00-16H15 CLASSE	14H00-16H15 CLASSE	13H30-18H30 ACCUEIL ALSH	14H00-16H15 CLASSE	14H00-16H15 CLASSE
16H15-17H15 TAP	16H15-17H15 TAP		16H15-17H15 TAP	16H15-18h30 ACCUEIL ALAE
17H15-18H30 ACCUEIL ALAE	17H15-18H30 ACCUEIL ALAE		17H15-18H30 ACCUEIL ALAE	

- A 16h15, dès la fin des heures d'enseignement, tous les enfants inscrits aux TAP seront pris en charge par le personnel de l'équipe d'animation TAP qui les accompagnera jusqu'au lieu d'activité où ils seront alors sous la responsabilité de leur encadrant.
- A 17h15, horaire de fin du TAP, l'enfant devra être récupéré par sa famille, sur le lieu de l'activité. Les listes des groupes d'enfants par activité et lieu seront accrochées sur le tableau d'affichage destiné au TAP, au 17 rue Jules Ferry. Les enfants ne seront autorisés à partir seul que sur autorisation écrite des parents.
- A 17h20, tous les enfants restants seront accompagnés par le personnel d'animation jusqu'à l'Accueil de Loisirs Associés à l'École (ALAE situé dans l'école publique) qui pourra les accueillir jusqu'à 18h30, horaire de fermeture de l'ALAE.

A noter : Les parents s'engagent à venir chercher leur enfant dès la fin des temps d'activités périscolaires se terminant à 17h15. En cas de retard de la famille, dès 17h20, l'enfant sera accompagné par le personnel jusqu'à l'ALAE, temps d'accueil payant qui sera facturé à la famille.

Le mercredi midi, sur inscription, comme pour les autres jours, les enfants pourront bénéficier du restaurant scolaire. A 13h30, horaire de fin de repas, les enfants inscrits à l'ALSH maternel et à l'ALSH primaire seront récupérés par le personnel des ALSH.

4.2 - Le fonctionnement

Les projets d'animation mis en place dans le cadre des TAP se dérouleront sur des cycles définis, à savoir entre deux vacances scolaires (les inscriptions pour chaque période auront donc lieu avant chaque départ en vacances). Cette année 2014-2015, les cycles seront les suivants :

- 1^{er} cycle : du mardi 8 septembre au jeudi 15 octobre (6 séances)
- 2^{ème} cycle : du lundi 2 novembre au jeudi 17 décembre (7 séances)
- 3^{ème} cycle : du lundi 4 janvier au jeudi 11 février (6 séances)
- 4^{ème} cycle : du lundi 29 février au jeudi 14 avril (7 séances et 6 pour le lundi)
- 5^{ème} cycle : du lundi 2 mai au jeudi 2 juillet (9 séances et 8 pour le lundi et jeudi).

A noter : Le démarrage des projets d'animation ne s'effectuera qu'à partir du mardi 8 septembre 2015, suite à la foire des TAP.

Cette foire, qui a pour objectif de présenter l'ensemble des projets d'animation du premier cycle des TAP, aura lieu le jeudi 3 septembre. A 16h15, les enfants seront accompagnés par des animateurs jusqu'à la salle polyvalente pour y découvrir les différentes activités. Ils seront pris en charge par le personnel des TAP, jusqu'à 18h30. Exceptionnellement, cet accueil en ALAE sera gratuit pour les familles. A partir de 17h15, les parents pourront rejoindre leurs enfants, à la salle polyvalente, pour les inscrire aux TAP et/ou les récupérer.

Les familles auront jusqu'au jeudi 3 septembre, 12h, pour remettre leur feuille d'inscription à la coordinatrice.

Le délai pour constituer les groupes étant très court, les ateliers de TAP ne commenceront que le lundi 8 septembre. En attendant, le jeudi 4 septembre, de 16h15 à 17h15, les enfants seront accueillis par les animateurs, dans la cour de l'école publique (rue Razimbaud). A partir de 17h20, l'ALAE, accueil payant, prendra la relève.

4.3 - Les modalités d'inscription

Si l'ensemble des enfants scolarisés dans les écoles de Saint Jean de Fos peuvent participer aux TAP, ils n'en sont pas obligés. Toutefois, s'ils souhaitent en bénéficier, une inscription, sur tout le cycle de l'activité (période de vacances à vacances) est obligatoire. Ainsi, pour des raisons organisationnelles, la famille s'engage à ce que l'enfant vienne sur toute la période et à prévenir la coordinatrice en cas d'absence.

Par ailleurs, tout enfant non inscrit ne pourra intégrer les TAP en cours de cycle et devra donc être pris en charge par sa famille ou une personne autorisée, dès la fin des heures d'enseignements.

Avant la fin de chaque cycle, tous les enfants recevront par leur enseignant, le planning des activités proposées sur le cycle suivant. L'enfant choisira ces activités par ordre de préférence. La famille aura jusqu'à la veille des vacances pour compléter, signer et déposer la fiche d'inscription dans la boîte aux lettres de Familles Rurales, au 17 rue Jules Ferry.

Le nombre d'enfant par activité étant limité, les enfants n'auront pas forcément leur premier choix. Nous essayerons d'équilibrer sur la semaine les 1er, 2ème ou 3ème choix. Les listes des groupes d'enfants constitués par activité et lieu seront accrochées sur le tableau d'affichage destiné au TAP, au 17 rue Jules Ferry.

4.4 - Les cas particuliers

En cas d'absence d'un intervenant

En cas d'absence d'un intervenant, les enfants seront pris en charge et intégrés dans le groupe « Rêve et paresse ».

En cas de pluie

En cas de pluie, si l'activité proposée a lieu habituellement en extérieur, une solution de repli sera proposée. L'intervenant sera présent et proposera un atelier en intérieur.

En cas d'accident

En cas d'accident, type petit bobo :

Une trousse à pharmacie sera disposée dans chaque lieu d'intervention des TAP.

Si l'animateur est seul avec son groupe d'enfants, il devra contacter la coordinatrice qui viendra soigner l'enfant. Si l'animateur n'est pas seul, il pourra se détacher pour soigner l'enfant. Les soins apportés devront être notés dans le cahier d'infirmier présent dans chaque trousse à pharmacie. Tout manque de fourniture devra être signalé à la coordinatrice.

En cas d'accident plus grave :

- Prévenir la coordinatrice des TAP
- Appeler le 15 pour connaître les premiers soins à apporter en attendant l'arrivée des secours.
- Appeler les parents (si les secours jugent le départ aux urgences sans attente, l'animateur partira en ambulance avec le blessé et restera en contact avec la famille. Si l'évacuation peut attendre, les secours attendront la famille pour partir aux urgences)
- Préparer la fiche sanitaire de l'enfant en attendant les secours.

5 - EVALUATION DU PROJET

5.1 - Les moyens

Afin de s'assurer du respect des objectifs définis par le projet pédagogique, chaque projet d'animation fera l'objet d'une évaluation. Dans un premier temps, chaque animateur auto évaluera l'activité qu'il a menée grâce à une grille fournie par la coordinatrice. Dans un second temps, une évaluation collective se fera en réunion d'équipe. Enfin, la coordinatrice devra présenter un bilan à la fin de chaque cycle aux comités de pilotage et de gestion des TAP.

5.2 - Les critères

Les indicateurs quantitatifs et qualitatifs définis pour évaluer la réponse aux objectifs du projet pédagogique sont les suivants:

Indicateurs quantitatifs:

- mixité d'âge, de sexe et d'école des groupes constitués
- nombre de projets collectifs réalisés
- assiduité des enfants aux ateliers dans lesquels ils se sont inscrits
- évolution du pourcentage d'enfants inscrits aux TAP sur l'ensemble des enfants scolarisés
- nombre d'enfants qui renouvellent leur inscription au TAP d'un cycle à l'autre
- diversité des activités proposées
- nombre de partenariats locaux réalisés.

Indicateurs qualitatifs:

- coopération et entraide des enfants pendant les activités
- implication des enfants dans les activités
- complémentarité des projets d'animation aux enseignements scolaires
- adaptation des activités proposées aux plus petits
- acquisition de connaissances par les enfants sur leur territoire de vie et les acteurs qui le composent.

CONCLUSION

Si ce projet se veut le plus réaliste possible, des imprévus peuvent se présenter. Il s'agit d'une expérimentation qui, grâce à la coopération de tous, saura évoluer pour devenir une véritable richesse. Pour cela, la coordinatrice reste à la disposition de chacun dans l'intérêt des enfants et pour que les objectifs de cette nouvelle organisation soient atteints.